

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2012

ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SOINS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE - (N° 284)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 8

présenté par
M. Philippe Vigier

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« pluridisciplinaire »

les mots :

« , d'un centre de santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à réparer un oubli.

Comme le précise l'article L. 6323-1 du code de la santé publique, « *les centres de santé constituent des lieux de stages pour la formation des différents professionnels de santé* ».